

# Historic Hotel

## Catégorie de spécialisation



# Introduction

## Les catégories de spécialisation «Historic Hotel» et «Auberge» font partie de la thématique «Tradition & History».

Les établissements d'hébergement avec la catégorie de spécialisation Hotel Historic permettent de répondre les besoins liés aux attentes des clients avec affinité pour les bâtiments historiques, et offrent ainsi à leurs hôtes une patine plutôt que de la poussière.

Ces établissements se distinguent par leur tissu architectural authentique et historique et le fait qu'ils sont liés à leur région.

### Commercialisation

Les catégories de spécialisation servent à un positionnement ciblé de l'établissement d'hébergement. Une distinction permet d'accéder aux campagnes thématiques correspondantes de **Suisse Tourisme**. Retrouvez d'autres informations à ce sujet sur [www.stnet.ch](http://www.stnet.ch).

HotellerieSuisse indique dans l'annuaire professionnel de l'industrie hôtelière suisse les établissements d'hébergement ayant obtenu les distinctions correspondantes de la Classification suisse des hôtels.

Marque figurative:



Domaine thématique:



# Procédure

## Condition de base

Classification valable dans l'une des catégories d'hébergement suivantes d'HotellerieSuisse:

- Hôtel
- Swiss Lodge

Chaque établissement doit remplir les exigences minimales de la classification selon les critères de classification en vigueur de la catégorie de base correspondante d'HotellerieSuisse.

## Condition préalable

Remplir toutes les exigences selon le présent catalogue de critères. Les critères sont répartis en:

1. critères minimaux (obligatoire)
2. critères optionnels (facultatif)
3. nombre minimal de points (nombre total requis selon le tableau ci-dessous)

	Nombre minimal de points Hôtel/Swiss Lodge
Critères minimaux	6
Critères optionnels	14
<b>Total</b>	<b>20</b>

Les **critères minimaux** sont marqués d'un «M» dans le tableau des critères. Le nombre de points pour chaque critère minimal ou optionnel est également indiqué.

Les explications disponibles pour l'interprétation des critères sont indiquées dans le texte de la norme correspondante et détaillées dans la section correspondante.

## Demande

La demande de catégories de spécialisation s'effectue dans le cadre de la **procédure de classification ordinaire** (vérification de la catégorie de base tous les 3 ans) et fait partie intégrante de la préparation obligatoire à la procédure de classification, qui doit être traitée de manière entièrement numérique.

Une demande extraordinaire de catégories de spécialisation est possible, mais peut entraîner des frais conformément aux règlements de la Classification suisse des hôtels (cf. Règlement sur la Classification suisse des hôtels et l'utilisation des marques de garantie afférentes – Annexe 5: Emoluments).

**Veillez noter que sans documentation sur l'histoire de l'établissement d'hébergement, il ne sera pas possible de donner suite à votre demande.**

# Autres

## Décision

L'examen de la demande se fait dans tous les cas sur place et par les experts de Swiss Historic Hotels. Ces experts se prononcent sur les demandes présentées.

Un délai de recours est accordé à partir de la communication de la décision. En tenant compte de ce délai de 30 jours, l'établissement d'hébergement concerné peut déposer une demande de reconsidération (qui doit être motivée). Une demande de reconsidération entraîne une nouvelle évaluation par le jury d'HotellerieSuisse.

## Dispositions transitoires

Quiconque utilise à juste titre une marque de garantie ou une marque individuelle sur la base d'une version antérieurement valable du catalogue de critères et qui n'est plus attribuée dans la version révisée, sous des conditions modifiées ou avec une nouvelle image de marque, reste autorisé à continuer d'utiliser l'ancienne marque jusqu'à la fin d'une procédure de classification effectuée selon le nouveau règlement.

## Enregistrement de la marque

La marque figurative pour la catégorie de spécialisation Historic Hotel est enregistrée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle sous le numéro de référence/ de demande suivant: 623'956.

# Critères

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum Hôtel/Swiss Lodge
Histoire	1	Est considéré comme historique tout complexe de bâtiments dont la bâtisse principale date <b>d'au moins 30 ans</b> et présente une architecture d'époque digne d'intérêt. En règle générale, les rénovations ont été ou seront suivies par les services des monuments historiques ou par des organisations équivalentes. (voir explications complémentaires)	1	M
	2	Les bâtiments et leur environnement sont pour l'essentiel fidèles <b>au style original</b> et produisent, selon les experts, une expérience de haute qualité. (voir explications complémentaires)	1	M
Espaces extérieurs	3	L'aménagement des environs, du jardin et du parc forme une partie caractéristique de <b>l'ensemble historique</b> . L'entretien des installations s'opère dans le souci de leur valeur historique. (voir explications complémentaires)	1	M
Espaces intérieurs	4	La <b>zone d'entrée</b> (y compris escaliers et corridors des étages) est conçue en accord avec le caractère historique de la maison, pour ce qui est de l'aménagement et du choix des matériaux et des teintes. Le mobilier correspond au caractère de la maison.	1	M
	5	Le mobilier dans les <b>locaux communs</b> est composé généralement de pièces originales en lien avec l'histoire de la maison. Il est complété par de nouvelles pièces d'une qualité d'exécution et d'un style correspondant au caractère historique de la maison. (voir explications complémentaires)	1	M
	6	Les <b>chambres</b> reflètent le caractère historique de la maison à travers la qualité de leur aménagement, des matériaux et des teintes choisies. Le mobilier correspond au caractère de la maison. (voir explications complémentaires)	1	M
	7	L'hôte intéressé a la possibilité de s'informer sur <b>l'histoire de l'établissement</b> par divers moyens appropriés (prospectus de l'hôtel, site Internet ou publication de la maison).	2	
Critères optionnels	8	La <b>direction de l'établissement</b> témoigne, par son attitude et les mesures qu'elles prend, de son engagement et de ses affinités avec l'héritage historique.	1	
	9	<b>Les enseignes et l'éclairage de l'hôtel</b> sont de bon goût et adaptés au caractère de la maison. Les plaquettes d'affiliation sont apposées de manière visible mais discrète.	1	
	10	Le <b>mobilier</b> de jardin, des terrasses de restaurants et des balcons est sobre, les meubles sont en bois, en métal ou en osier. (voir explications complémentaires)	1	
	11	<b>Les parasols et les marquises</b> sont de couleur neutre, en harmonie avec le style de la maison. Ils ne portent pas d'inscriptions publicitaires.	1	

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum Hôtel/Swiss Lodge
Critères optionnels	12	Un <b>nombre représentatif de chambres d'hôtes</b> possède une structure architecturale de grande valeur historique (sols, tapisseries, plafonds) et leur mobilier se compose pour l'essentiel de pièces originales en lien avec l'histoire de la maison. (voir explications complémentaires)	2	
	13	<b>L'éclairage</b> participe dans tout le bâtiment de la qualité de l'aménagement (luminaires d'époque ou nouveaux luminaires de haute qualité).	1	
	14	Les <b>tableaux</b> sont des œuvres en rapport avec l'histoire de la maison ou de la région.	1	
	15	<b>Les décorations</b> , ainsi que les fleurs et les plantes sont soignées et en accord avec le style de la maison.	1	
	16	<b>Les nappes et les serviettes</b> sont en règle générale en tissu ou d'une matière de qualité équivalente.	1	
	17	Les nouveaux <b>appareils techniques</b> comme la télévision, la radio, le téléphone, sont intégrés de manière discrète dans les pièces. Leur présence ne trouble pas l'harmonie d'ensemble.	1	
	18	L'hôtel dispose d'un ou de plusieurs <b>USP historiques supplémentaires</b> , tels qu'un musée de l'hôtel, des objets d'arts de valeur, des appareils d'époque, etc.	2	
	19	La direction de l'établissement s'engage dans les <b>manifestations</b> culturelles locales et régionales. Elle motive et forme les collaborateurs en conséquence.	1	
	20	L'hôtel propose à ses hôtes des <b>activités</b> culturelles et historiques saisonnières ou des informations sur le programme historique et culturel de la région.	1	
	21	Les <b>collaborateurs</b> sont aimables et engageants. Leur tenue est soignée et en accord avec le concept de l'établissement.	1	
	22	L'établissement se distingue par la haute qualité de ses services dans tous les domaines – en accord avec la catégorie.	1	

# Explication des critères

## Critère 1

Un complexe de bâtiments est considéré d'importance historique et architecturale lorsque sa conception et son exécution sont d'une très grande qualité, typiques ou uniques pour l'époque de sa construction et qu'il atteint de ce fait une haute valeur patrimoniale.

## Critère 2

Le caractère historique original peut aussi être constitué de plusieurs parties de bâtiment de haute qualité, érigées à différentes périodes. Une lecture de la maison s'offre ainsi à l'hôte qui fait une belle rencontre avec l'histoire. L'uniformité du style de construction et de l'aménagement n'est par conséquent pas exigée.

## Critère 3

Pour les hôtels sans parc, terrasse ni balcon (éventuellement dans des quartiers de la vieille ville), les critères minimums et optionnels qui s'y rapportent ne doivent pas être remplis.

## Critère 5

L'aménagement intégré est de haute qualité lorsque des meubles nouvellement conçus ou les structures architecturales s'intègrent dans le caractère historique ou le complètent à merveille. Ils ne doivent pas dominer pour ce qui est des teintes et des formes.

## Critère 6

La qualité de l'aménagement est adaptée au style historique lorsqu'il fait référence à la maison ou à son histoire, mais pas au nouveau design moderne. L'aménagement doit être uniforme à l'intérieur de la chambre ou en accord avec le style. Le but n'est pas d'avoir une uniformisation de style dans toutes les chambres.

## Critère 10

Pour les hôtels sans parc, terrasse ni balcon (éventuellement dans des quartiers de la vieille ville), les critères minimums et optionnels qui s'y rapportent ne doivent pas être remplis.

## Critère 12

Un nombre représentatif de chambres, soit au moins 1 à 3 chambres, (pour les hôtels jusqu'à 10 chambres (1), jusqu'à 20 (2), à partir de 21 chambres (3), sont des pièces de grande valeur historique par rapport à leur structure architecturale et à leur mobilier.

## Impressum

Mars 2023

## Editeur

HotellerieSuisse, Berne

## Langues

Allemand, français,  
italien

HotellerieSuisse  
Monbijoustrasse 130  
Case postale  
CH-3001 Berne

[klassifikation@  
hotelleriesuisse.ch](mailto:klassifikation@hotelleriesuisse.ch)

